VILLE DE CHARLEROI

AVIS - RÉUNION D'INFORMATION
PROJET DE CATÉGORIE B AVEC ÉTUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

DEMANDEUR ET ADRESSE POSTALE :
SA Colruyt Food Retail - Edingensesteenweg 196 à 1500 Halle

PERSONNE DE CONTACT :
Christophe Pourignaux - Tel : 02 363 55 45 - Courriel : Christophe.pourignaux@nirmana.realestate

NATURE DU PROJET :
Demande de permis d'environnement de classe 1 visant le maintien en activité d'un magasin de type supermarché (Colruyt).

LIEU D'IMPLANTATION :
Rue du Grand Pont n°16 à 6001 Marcinelle

Conformément aux dispositions des articles D.29-5 et suivants et R.41-1 et suivants du Code de l'Environnement, SA Colruyt Food Retail vous invite à participer à la réunion d'information relative à l'objet susmentionné et organisée :

Le jeudi 3 décembre 2026 à 18h00

Dans les locaux sociaux du supermarché – Rue du Grand Pont n°16 à 6001 Marcinelle

La Ville de Charleroi a été désignée comme susceptible d'être affectée par le projet.

Cette réunion d'information a pour objectif :

1. de permettre au demandeur de présenter son projet ;
2. de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
3. de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
4. de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Le demandeur filmera la réunion d'information avec enregistrement vidéo, qui pourra être consultable sur le site https://vimeo.com/1243679655 à partir du surlendemain de la réunion et jusqu'à l'échéance d'un délai de quinze jours. La vidéo sera aussi consultable au Service du Permis d'Environnement, sur rendez-vous (071 86 39 29).

Toute personne peut, dans un délai de 15 jours à dater du jour de la tenue de la réunion d'information, soit jusqu'au vendredi 18 décembre 2026, émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences, en les adressant par écrit au Collège communal du lieu où s'est tenue ladite réunion, en y indiquant ses nom et adresse :
SOIT en les envoyant au Collège communal de la Ville de Charleroi - Service du Permis d'Environnement - Place Vauban 14-15 à 6000 Charleroi.
SOIT en les déposant à la Maison Communale Annexe de Gilly, Service du Permis d'Environnement, Place Jules Destrée, 2ème étage - sur rendez-vous (071 86 39 29).
SOIT en les envoyant par courriel à permisenvironnement@charleroi.be
Elle en adresse une copie au demandeur, lequel la communique sans délai à l'auteur de l'étude d'incidences.
Les courriers ainsi collectés par le bureau d'études en charge de la réalisation de l'étude d'incidences sur l'environnement sont traités par ce dernier en vue d'apporter des réponses aux éléments soulevés. Les coordonnées des expéditeurs ne sont pas utilisées à des fins commerciales.

Le Directeur général,
Par délégation

(s)Frédéric FRAITURE
Inspecteur général

ADMINISTRATION COMMUNALE DE CHARLEROI - HAINAUT -

Pour le Bourgmestre,
Par délégation
En vertu de l'art. L.1132-4 du C.D.L.D.

(s)Tanguy LUAMBUA
9e Échevin